I - 2 - 2 - 4 Evaluation quantitative des débits disponibles pour le réseau de distribution de l'UDI de LA LICHERE :

Mesures Débit	14/03/2000 SDEE	03/11/2014 SATEP	05/06/2015 SDEE	30/06/2015 SDEE
Drain de captage LA LICHERE	28,8 m^3/jour	23 m^3/jour	25,9 m^3/jour	7,9 m^3/jour
22/07/2015 SDEE	**17/08/2015 SDEE**	**11/09/2015 SDEE**	**08/10/2015 LEGTA**	**23/10/2015 SDEE**
5 m^3/jour	3,2 m^3/jour	3,9 m^3/jour	23 m^3/jour	8,6 m^3/jour
20/11/2015 SDEE	**17/12/2015 SDEE**	**13/01/2016**	**01/07/2016 C.FALCON**	**18/08/2016 SDEE**
8,6 m^3/jour	8,6 m^3/jour	86,4 m^3/jour	23 m^3/jour	4,6 m^3/jour
11/07/2017 SATEP visite HA	**23/08/2017 SDEE**	**02/11/2017 SDEE**	**13/11/2017 Info ARS**	
4 ,3 m^3/jour	2,9 m^3/jour	0,72 m^3/jour	sec	

La production du captage à l'étiage est de **0,72 m^3/jour**.

Sur l'UDI de LA LICHERE l'adéquation besoins/ressources est **déficitaire** en période de pointe estivale de consommation et à l'étiage au regard des besoins réels mesurés en période de pointe estivale.

I - 2 - 2 - 5 Fonctionnement du réseau de distribution de l'UDI de LA LICHERE :

Possibilités d'interconnexion et de secours :

Il n'existe pas d'interconnexion ni de secours.

Estimation sommaire du rendement du réseau :

Le volume annuel facturé aux abonnés était de 504 m^3 pour l'année 2015.

Le compteur général installé depuis le 28/01/2015 au réservoir de LA LICHERE avait comptabilisé entre le 18/03/2015 et le 22/03/2016 un volume de 202 m^3 ajusté à 197 m^3 le 19/03/2016.

Après renseignement pris auprès du SDEE ce compteur général est un compteur à hélice axiale type Woltex DN 65 mm. Il permet l'alimentation d'une borne incendie (60 m^3/h avec

une perte de charge de 0,3 bar) mais en contrepartie n'est pas très précis (débit de démarrage 220 l/h).

D'après le rapport du SDEE joint en annexe le débit minimum en période nocturne est régulièrement nul. Toutefois le débit de démarrage du compteur est de 0,22 m^3/h. On peut donc envisager sur ce réseau un débit de fuite compris entre 0 et 0,22 m^3/h. En considérant que la valeur mesurée par le compteur est juste, **le rendement du réseau est de 100 %.**

➢ *Voir les relevés de compteur joints en annexe.*

I - 2 - 2 - 6 Qualité de l'eau du réseau de distribution de l'UDI de LA LICHERE :

Un traitement UV a été installé dans la chambre des vannes du réservoir de La Lichère et a été mis en service en octobre 2017. La limitation d'usage a été levée par l'ARS en 2018.

Existence et justification des limitations d'usage :

Le réseau de distribution de LA LICHERE ne fait l'objet d'aucune limitation d'usage. En effet, le pourcentage de qualité bactériologique des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS est de 100 % : l'eau est bonne qualité du point de vue bactériologique.

Synthèse de la qualité de l'eau distribuée :

D'après le bilan de l'historique du contrôle sanitaire (prise en compte des prélèvements réalisés en 2018) fourni par l'ARS (25/02/2019), l'eau du réseau de distribution de LA LICHERE est du point de vue bactériologique « une eau de bonne qualité ».

D'après le bilan de l'historique du contrôle sanitaire (sur l'année 2018) fourni par l'ARS (25/02/2019), du point de vue physico chimique cette eau présente un pH moyen de 5,9, une très faible minéralisation avec une conductivité moyenne de 51,3 µs/cm et enfin une très bonne qualité par rapport aux nitrates avec une concentration de 5,4 mg/l.

I - 2 - 3 UDI de SERVIERES

I - 2 - 3 - 1 Présentation du réseau de distribution de l'UDI de SERVIERES :

L'UDI de SERVIERES est alimentée par les captages de BRUJAS AMONT, BRUJAS AVAL, COMBE, l'ESPINAS et PRAT de la MINE.
La commune de SERVIERES avait décidé par délibération du 18 février 2016 de ne pas régulariser les captages de BRUJAS AMONT et de BRUJAS AVAL en raison de leur production très faible à l'étiage. Ils seront abandonnés si l'adéquation besoins/ressource le permet.

L'eau est distribuée à partir des réservoirs de L'ESPINAS (85 m^3) et de SERVIERES (150 m^3).
L'UDI de SERVIERES alimente les villages et hameaux de L'ESPINAS, RAMONAS, L'ESCLOTS, L'ESCLOTS BAS, SAVARIC, SERVIERES, LES ANDES, LES COMBES.
Les hameaux de Esclots, Esclots Bas, Ramonas et Savaric sont alimentés par le réservoir de l'ESPINAS depuis les travaux de connexion des deux anciennes UDI de Servières et de l'Espinas en 2017.

I - 2 - 3 - 2 Evaluation des usages du réseau de distribution de l'UDI de SERVIERES :

Inventaire de la population desservie :

La nouvelle UDI de SERVIERES dessert 106 habitants permanents et peut desservir jusqu'à 145 habitants en pointe en été.

Les perspectives d'évolution de la population à moyen terme voient une stabilité de la population permanente.

Inventaire du cheptel par exploitation :

Exploitation	Raccordé au réseau	Non raccordé
RECOULIN - Les Andes	-	100 UGB bovins viande
BONNEFOUS - Les Andes	-	100 UGB bovins viande 11 UGB ovins viande
ROMAIN - L'Espinas	40 UGB bovins viande	
BOULARD - L'Espinas	40 UGB bovins lait	
BASTIDE - Village Servières	40 UGB bovins lait 11 UGB ovins viande	-
VIDAL - Village Servières	50 UGB bovins lait	-
BRUN - Village Servières	70 UGB bovins viande	-
MAURIN - Savaric	30 UGB ovins viande	-
TOTAL 8 exploitations	281 UGB	211 UGB

Inventaire des activités économiques raccordées au réseau de distribution :

- 8 exploitations agricoles raccordées dont 2 alimentées par des sources privées.

I - 2 - 3 - 3 Estimation quantitative des besoins en eau du réseau de distribution de l'UDI de SERVIERES :

Estimation des besoins théoriques de la population :

Ancienne UDI de SERVIERES
Hiver : 85 habitants x 150 l/habitant/jour = 12,75 m^3
Eté : 114 habitants x 150 l/habitant/jour = 17,10 m^3

Ancienne UDI de L'ESPINAS
Hiver : 21 habitants x 150 l/habitant/jour = 3,15 m^3
Eté : 31 habitants x 150 l/habitant/jour = 4,65 m^3

❖ Estimation des besoins théoriques du cheptel :

Ancienne UDI de SERVIERES

Sur l'ancienne UDI de Servières les besoins en eau théoriques du cheptel non raccordé ne sont calculés que pour prendre en compte un éventuel tarissement des sources privées nécessitant un secours par le réseau public.

52 UGB x	6 l/UGB ovin viande =	0,31 m^3
90 UGB x	65 l/UGB bovin lait/jour =	5,85 m^3
270 UGB x	50 l/UGB bovin viande/jour =	13,50 m^3

Total : 19,66 m^3

Ancienne UDI de L'ESPINAS

40 UGB x	65 l/UGB bovin lait/jour =	2,60 m^3
40 UGB x	50 l/UGB bovin viande/jour =	2,00 m^3

Total : 4,60 m^3

Les besoins en eau théoriques sur la nouvelle UDI de SERVIERES en période de pointe sont estimés à **46 m^3/jour.**

❖ Volumes mis en distribution :

Ancienne UDI de SERVIERES :

La pose d'un compteur général a été réalisée le 23/02/2015 sur l'ancienne UDI de Servières. Une campagne d'enregistrement en continu des débits a été faite par le SDEE du 19 mars au 09 septembre 2015.

Le tableau suivant présente les volumes moyens, en m^3/jour, pour chacun des mois considérés :

Mars 2015 (13 jours)	Avril 2015	Mai 2015	Juin 2015	Juillet 2015	Août 2015	Septembre 2015 (9 jours)
16,08	17,59	17,24	16,84	21,68	19,42	15,95

La pointe journalière mesurée était de 37,6 m^3/jour le 12 juillet 2015.

Les volumes consommés sur les **hameaux de Ramonas, Les Esclots, Les Esclots bas et Savaric**, situés, à l'époque, avant le compteur général, n'avaient pas été comptabilisés. Aussi, la **prise en compte de 4 m^3/jour supplémentaires**, pour ces 9 branchements, semble nécessaire.

D'après le rapport du SDEE joint en annexe le débit minimum en période nocturne est régulièrement nul. Toutefois le débit de démarrage du compteur est de 0,22 m^3/h. On peut donc envisager sur ce réseau un débit de fuite compris entre 0 et 0,22 m^3/h. En considérant que la valeur mesurée par le compteur est juste, le rendement du réseau est de 100 %.

Comme l'indique Monsieur PERRISSOL, hydrogéologue agréé, dans son rapport les volumes mis en distribution sont de 21 m^3/jour en période hivernale (320 jours) et 23 m^3/jour en période estivale (45 jours), les besoins pour les jours de pointe seront de 41,6 m^3/jour. Les besoins annuels sont donc d'environ 7 800 m^3/an.

Les besoins annuels en production retenus par le Maître d'Ouvrage pour prévoir l'avenir sont de 8 800 m^3/an et 47 m^3/jour en pointe.

Ancienne UDI de l'ESPINAS :

La pose d'un compteur général a été réalisée le 23/02/2015 sur l'ancienne UDI de l'Espinas. Une campagne d'enregistrement en continu des débits a été faite par le SDEE du 19 mars au 09 septembre 2015. Cependant une fuite a été réparée sur le réseau de distribution à cette période entre le 01/07 et le 16/08/2015 empêchant de considérer les valeurs relevées et de connaître les consommations de pointe.

D'après le rapport du SDEE joint en annexe : après le 27/08/2015, le débit minimum en période nocturne est régulièrement nul. Toutefois le débit de démarrage du compteur est de

0,22 m^3/h. On peut donc envisager sur ce réseau un débit de fuite compris entre 0 et 0,22 m^3/h. En considérant que la valeur mesurée par le compteur est juste, le rendement du réseau est de 100 %.

Pour estimer les besoins de pointe sur cette UDI il sera donc pris en compte les calculs théoriques.
Les besoins théoriques sont de 7,75 m^3/jour en période hivernale (320 jours) et 9,25 m^3/jour en période estivale (45 jours). Avec un coefficient de surconsommation de 1,3 (valeur observée sur l'UDI de Servières sur la même période) les besoins pour les jours de pointe seront de 12 m^3/jour. Les besoins annuels seraient donc d'environ 3 000 m^3/an.

Les besoins annuels en production retenus par le Maître d'Ouvrage pour prévoir l'avenir sont de 3 500 m^3/an et 14 m^3/jour en pointe.

Conclusion : Nouvelle UDI de SERVIERES

Les besoins annuels en production retenus par le Maître d'Ouvrage pour prévoir l'avenir sont de 12 300 m^3/an et 61 m^3/jour en pointe.

I - 2 - 3 - 4 Estimation quantitative des débits disponibles pour le réseau de distribution de l'UDI de SERVIERES :

Mesures Débit	**28/07/2003 SDEE**	**03/11/2014 SATEP**	**05/06/2015 SDEE**	**30/06/2015 SDEE**
COMBE	9,5 m^3/jour	17,3 m^3/jour	14,4 m^3/jour	10,8 m^3/jour
PRAT de la MINE	-	-	-	25,2 m^3/jour
L'ESPINAS	-	-	-	50 m^3/jour
Total	-	-	-	86 m^3/jour
Mesures Débit	**22/07/2015 SDEE**	**17/08/2015 SATEP**	**11/09/2015 SDEE**	**08/10/2015 LEGTA**
COMBE	7,8 m^3/jour	6 m^3/jour	5 m^3/jour	-
PRAT de la MINE	25,2 m^3/jour	10,5 m^3/jour	8,6 m^3/jour	-
L'ESPINAS	37,4 m^3/jour	30,2 m^3/jour	27,4 m^3/jour	51,8 m^3/jour
Total	70,4 m^3/jour	46,7 m^3/jour	41 m^3/jour	-
Mesures Débit	**23/10/2015 SDEE**	**20/11/2015 SDEE**	**17/12/2015 SDEE**	**01/07/2016 C FALCON**
COMBE	5,7 m^3/jour	4,3 m^3/jour	3,9 m^3/jour	21,6 m^3/jour
PRAT de la MINE	-	10 m^3/jour	10 m^3/jour	-
L'ESPINAS	43,2 m^3/jour	31,7 m^3/jour	31,7 m^3/jour	-
Total	-	46 m^3/jour	45,6 m^3/jour	-
Mesures Débit	**18/08/2016 SDEE**	**25/08/2016 C FALCON**	**11/07/2017 SATEP visite HA**	**23/08/2017 SDEE**
COMBE	9,4 m^3/jour	-	10 m^3/jour	6,5 m^3/jour
PRAT de la MINE	20,1 m^3/jour	-	-	11,5 m^3/jour
L'ESPINAS	51,8 m^3/jour	49 m^3/jour	72 m^3/jour	34,6 m^3/jour
Total	81,3 m^3/jour	-	-	52,6 m^3/jour
Mesures Débit	**19/09/2017 SDEE**	**02/11/2017 SDEE**		
COMBE	5,3 m^3/jour	**3,6 m^3/jour**		
PRAT de la MINE	7,9 m^3/jour	**2,6 m^3/jour**		
L'ESPINAS	29,5 m^3/jour	**24,5 m^3/jour**		
Total	42,7 m^3/jour	**30,7 m^3/jour**		

La production totale minimale observée aux captages de COMBE, PRAT DE LA MINE et de L'ESPINAS est de **30,7 m^3/jour** le 02/11/2017.

Sur la nouvelle UDI de SERVIERES l'adéquation besoins/ressources est **déficitaire** en période de pointe estivale de consommation et à l'étiage au regard des besoins réels mesurés en période de pointe estivale.

I - 2 - 3 - 5 Fonctionnement du réseau de distribution de l'UDI de SERVIERES :

Possibilités d'interconnexion et de secours :

Il n'existe pas d'interconnexion ni de secours.

Estimation sommaire du rendement du réseau :

Réseau de SERVIERES (ancienne UDI du même nom)
Le volume annuel facturé aux abonnés était de 5765 m^3 pour l'année 2015 à Servières sans comptabiliser les hameaux de Ramonas, Les Esclots, Les Esclots bas et Savaric.

Le compteur général installé depuis le 23/02/2015 au réservoir de SERVIERES avait comptabilisé entre le 18/03/2015 et le 22/03/2016 un volume de 6665 m^3 ajusté à 6613 m^3 le 19/03/2016.

D'après le rapport du SDEE joint en annexe le débit minimum en période nocturne est régulièrement nul. Toutefois le débit de démarrage du compteur est de 0,22 m^3/h. On peut donc envisager sur ce réseau un débit de fuite compris entre 0 et 0,22 m^3/h. En considérant que la valeur mesurée par le compteur est juste, **le rendement du réseau est de 100 %.**

Réseau de l'ESPINAS (ancienne UDI du même nom)
Le volume annuel facturé aux abonnés était de 2336 m^3 pour l'année 2015.

Le compteur général installé depuis le 23/02/2015 au réservoir de l'ESPINAS avait comptabilisé entre le 18/03/2015 et le 22/03/2016 un volume de 3906 m^3 ajusté à 3881 m^3 le 18/03/2016.

Cependant ces données ne peuvent pas être utilisées compte tenu du fait qu'une fuite a été réparée sur le réseau de distribution entre le 1/07 et le 16/08/2015.

D'après le rapport du SDEE joint en annexe : après le 27/08/2015, le débit minimum en période nocturne est régulièrement nul. Toutefois le débit de démarrage du compteur est de 0,22 m^3/h. On peut donc envisager sur ce réseau un débit de fuite compris entre 0 et 0,22 m^3/h. En considérant que la valeur mesurée par le compteur est juste, **le rendement du réseau est de 100 %.**

➢ *Voir les relevés de compteur joints en annexe.*

I - 2 - 3 - 6 Qualité de l'eau du réseau de distribution de l'UDI de SERVIERES :

Un traitement UV a été installé dans la chambre des vannes du réservoir de l'Espinas, qui fait maintenant office de réservoir de tête sur la nouvelle UDI de SERVIERES, et a été mis en service en octobre 2017. La limitation d'usage qui existait sur l'ancienne UDI de l'ESPINAS a été levée par l'ARS en 2018.

❖ Existence et justification des limitations d'usage :

Le réseau de distribution de l'UDI de SERVIERES ne fait l'objet d'aucune limitation d'usage. En effet, le pourcentage de qualité bactériologique des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS est de 100 % : l'eau est bonne qualité du point de vue bactériologique.

Synthèse de la qualité de l'eau distribuée :

D'après le bilan de l'historique du contrôle sanitaire (prise en compte des prélèvements réalisés entre 2017 et 2018) fourni par l'ARS (18/03/2019), l'eau du réseau de distribution de SERVIERES est du point de vue bactériologique « une eau de bonne qualité ».

D'après le bilan de l'historique du contrôle sanitaire (prise en compte des prélèvements réalisés entre 2017 et 2018) fourni par l'ARS (18/03/2019), du point de vue physico chimique cette eau présente un pH moyen de 6,9, une faible minéralisation avec une conductivité moyenne de 108,4 µs/cm et enfin une très bonne qualité par rapport aux nitrates avec une concentration de 5,9 mg/l.

I - 3 DESCRIPTIF DES OUVRAGES DE CAPTAGE

Une visite des captages de La Baraque de La Grange, Champclos, Chauvets Aval, Combe et La Lichère a été effectuée **le 1er juillet 2016.**

Les captages de l'Espinas, le Prat de la Mine et le brise charge de Servières L'Espinas ont été visités le **25 août 2016**.

I - 3 - 1 Captage de CHAUVETS AVAL :

I - 3 - 1 - 1 Caractéristiques du captage de CHAUVETS AVAL :

- Nom d'usage : CHAUVETS AVAL
- Code BSS : Néant
- Date de création : 1965

Localisation cadastrale et propriété du terrain d'implantation :

- parcelle section 189F n°598 commune de MONTS DE RANDON
- propriété de Monsieur VIEILLEDENT Jean François

- domaine public (chemin)
- propriété de la commune de MONTS DE RANDON

Caractéristiques du captage :

L'accès à l'ouvrage, amélioré par le SDEE, se fait par un chemin assez large mais non carrossable du fait d'écoulements importants semblant provenir en grande partie des trop-plein respectifs du captage et du réservoir.

L'ouvrage en béton se compose d'un bac de décantation, d'un bac de prise et d'un pied sec. Le béton de l'ouvrage commence à laisser apparaître les granulats sur les parois intérieures. L'enduit des bacs en eau est encore visible mais dégradé. Enfin, sur les parois du pied sec deux cavités sont visibles dont une assez étendue qui laissent entrer les racines.

L'accès à l'ouvrage se fait par un capot fonte muni de cheminée d'aération. L'ouvrage est surélevé de 0,20 m par rapport au terrain naturel. L'ouvrage est équipé de bondes de trop plein/vidange en PVC.

Il existe une seule arrivée dans l'ouvrage en PVC diamètre 125 mm.

La conduite de départ est en PVC diamètre 63 mm munie d'une crépine mais sans vanne de sectionnement.
Le radier de l'ouvrage se trouve à -1,70 m de profondeur par rapport au capot fonte soit 1 m 20 par rapport au terrain naturel.
L'exutoire du trop-plein se trouve en bordure de thalweg, il n'est pas protégé.

Le périmètre englobant le réservoir, l'ouvrage de captage et le drain a été clôturé par le SDEE fin 2014 (grillage à moutons et un rang de ronces artificielles, piquets bois) notamment côté SUD. Sur deux côtés la clôture en ronces artificielles séparant le périmètre de la parcelle agricole voisine a été conservée. Le périmètre semble entretenu mais n'a pas encore été fauché le jour de la visite. Aucune végétation arbustive n'y pousse.

La canalisation d'amenée d'eau dans le captage a été détectée et inspectée avec une caméra par le SDEE le 18 août 2016. Le drain de type agricole annelé a pu être détecté sur une longueur d'environ 50 mètres. La vidéo montre la présence de racines sur toute la longueur et un écrasement du drain empêchant d'atteindre son extrémité. La position de ce point est matérialisée par un piquet. Néanmoins elle a certainement pratiquement atteint l'extrémité du drain comme la configuration de la topographie des lieux le laisse supposer.

➢ *Voir le plan des lieux au 1/250 ème et la coupe schématique de l'ouvrage joints ci - après.*

Qualification de l'état du captage et propositions d'aménagement :

Ce captage nécessite :

- le débouchage du drain (racines),
- le détournement des eaux de ruissellement par un fossé ou merlon,
- le comblement de la dépression au-dessus du drain,
- le dégagement de la sortie du trop-plein à équiper d'un clapet,
- le dégagement et la rehausse du capot fonte,
- la création d'un accès et pour ce faire la canalisation du trop-plein,
- la reprise du cuveau extérieur avec décaissement de l'ouvrage pour reboucher les deux cavités du pied sec,

- le colmatage de l'ouverture autour de l'arrivée du drain pour éviter que sables et graviers ne tombent dans l'ouvrage,
- la mise en œuvre d'un enduit des bacs en eau,
- la clôture du périmètre de protection immédiate qui sera défini par l'hydrogéologue agréé.

Qualification de l'environnement immédiat :

Le captage de Chauvets Aval se trouve en bordure d'un chemin non carrossable et en contrebas d'une pâture sur le flanc d'un thalweg en tête d'un petit vallon donnant naissance au ruisseau de Chauvets.

Le Parc Eolien « Lou Paou I » se trouve à 500 m et au Nord Est du captage.

❖ Historique des mesures de débit :

Mesures Débit	**12/08/2003 SDEE**	**03/11/2014 SATEP**	**05/06/2015 SDEE**	**30/06/2015 SDEE**
Captage CHAUVETS AVAL	2,7 m^3/jour	46 m^3/jour	51,8 m^3/jour	18,7 m^3/jour
22/07/2015 SDEE	**17/08/2015 SDEE**	**11/09/2015**	**08/10/2015 LEGTA**	**23/10/2015 SDEE**
15,8 m^3/jour	11,5 m^3/jour	15,84 m^3/jour	46 m^3/jour	28,8 m^3/jour
20/11/2015 SDEE	**17/08/2015 SDEE**	**17/12/2015 SDEE**	**13/01/2016**	**1/07/2016 Cabinet FALCON**
18,7 m^3/jour	11,5 m^3/jour	27,4 m^3/jour	288 m^3/jour	172,8 m^3/jour
18/08/2016 SDEE	**11/07/2017 SATEP visite HA**	**23/08/2017 SDEE**	**19/09/2017 SDEE**	**02/11/2017 SDEE**
28 m^3/jour	33 m^3/jour	12,2 m^3/jour	0 m^3/jour	7,2 m^3/jour

I - 3 - 1 - 2 Qualité de l'eau du captage de CHAUVETS AVAL :

Analyses de première adduction :

L'analyse de première adduction réalisée sur un prélèvement dans le captage de CHAUVETS AVAL le 06 juin 2017 montre qu'il s'agit d'une à pH acide (pH = 5 ,9), faiblement minéralisée (conductivité 97 µS/cm à 25°C) et agressive. La turbidité était faible, de 0,2 NFU.

La faible minéralisation est en accord avec le contexte hydrogéologique (circulation à faible profondeur).

La teneur en nitrates est faible (1,8 mg/l). La teneur en arsenic était inférieure à 5 µg/l. Enfin le baryum est présent à une concentration de 0,57 mg/l.

Cette analyse montre la conformité chimique de l'eau aux normes réglementaires de la physico-chimie des eaux d'alimentation humaine. Il est à noter que le PH et la minéralisation ont des valeurs inférieures à leurs références de qualité respectives.

Pour la radioactivité, la dose totale indicative n'a pas été calculée.

Enfin, parmi les paramètres bactériologiques recherchés, seuls ont été retrouvés quelques germes revivifiables à 22 et 36 °C ainsi que 2 bactéries coliformes/100 ml.

Paramètres émergents dans le cadre du contrôle sanitaire :

Un traitement UV a été installé dans un local technique au village de Chauvets et a été mis en service en octobre 2017. La limitation d'usage a été levée par l'ARS en 2018.

Le réseau de distribution de CHAUVETS ne fait l'objet d'aucune limitation d'usage**.** En effet, le pourcentage de qualité bactériologique des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS est de 100 % : l'eau est de bonne qualité du point de vue bactériologique.

D'après le bilan de l'historique du contrôle sanitaire (prise en compte des prélèvements réalisés en 2018) fourni par l'ARS (25/02/2019), l'eau du réseau de distribution de CHAUVETS est du point de vue bactériologique « une eau de bonne qualité ».

D'après le bilan de l'historique du contrôle sanitaire (sur l'année 2018) fourni par l'ARS (25/02/2019), du point de vue physico chimique cette eau présente un pH de 6,0 (valeur moyenne), une faible minéralisation (conductivité moyenne de 113,3 µs/cm) et enfin une très bonne qualité par rapport aux nitrates (avec une valeur moyenne de 2,2 mg/l).

I - 3 - 1 - 3 Inventaire des risques de pollution autour du captage de CHAUVETS AVAL :

Aire de l'étude :

Limitée au bassin versant défini à partir des courbes de niveau de l'IGN.

Inventaire qualitatif et quantitatif de l'état de l'aire d'étude et des activités recensées:

Sont joints :
- 1 extrait de carte IGN avec report du parcellaire cadastral et du bassin versant topographique échelle 1/5000 ème

- 1 extrait du plan cadastral sur photo aérienne avec courbes de niveau de l'IGN échelle 1/2000 ème
- 1 tableau des natures cadastrales des parcelles agricoles non boisées du bassin versant topographique

Le bassin versant topographique est partie boisé, il est également occupé par des parcelles agricoles cultivées avec amendements organiques et par des pâtures. De plus il est recoupé par la Route Départementale n°50.

Sur le bassin versant du captage il existe un parc Eolien qui est un établissement industriel, mais pas d'autres installations à caractère industriel, ni d'installations d'élevage, ni de rejets, ni de décharges, ni de bâtiments, ni de stockages de produits dangereux, ni de carrières, ni de canalisations d'assainissement, ni de cimetières.

Il est précisé que la machine la plus proche du parc éolien se situe à environ 500 mètres au Nord Ouest du captage et que l'ensemble des installations de ce parc se trouvent en dehors du futur périmètre de protection rapprochée du captage de CHAUVETS AVAL.

Situation de l'aire d'étude vis-à-vis du PLU :

La commune déléguée de SERVIERES ne possède ni PLU ni carte communale.

I - 3 - 1 - 4 Données hydrogéologiques captage de CHAUVETS AVAL :

On se reportera au rapport établi en 2018 par Monsieur PERRISSOL, hydrogéologue agréé.

I - 3 - 1 - 5 Positionnement réglementaire du captage de CHAUVETS AVAL :

Au titre du « code de l'environnement » :

- Déclaration de « Prélèvement » rubrique 1120 (articles R214-1 à R214-60) :

Si les travaux projetés sur l'ouvrage de Chauvets Aval ne sont pas de nature à modifier notablement les caractéristiques des ouvrages existants (créés antérieurement à la loi sur l'eau de 1992), les prélèvements à usage non domestique réalisés par le captage de Chauvets Aval ne sont pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (article L.214-3 du code de l'environnement) dans la mesure où ils sont inférieurs au seuil déclaratif de 10 000 m^3/an.

Le volume de prélèvement annuel par le captage de CHAUVETS AVAL sollicité par la commune de MONTS DE RANDON est de 1 500 m^3/an.

Il n'existe pas de robinet à flotteur à l'arrivée au réservoir de Chauvets mais le réservoir se trouve à proximité immédiate du captage ce qui implique que le trop plein du réservoir soit restitué au même endroit.

- « Création de captage» rubrique 1110 (articles R214-1 à R214-60) :

Etant donné **l'existence régulière de ces captages antérieure à la loi sur l'eau de 1992**, l'exploitation de ces derniers peut bénéficier des dispositions prévues à l'article L.214-6 du code de l'environnement (déclaration d'existence) et se poursuivre sans la déclaration requise par l'article L.214-3 du code de l'environnement, au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature concernant, entre autres, la création d'un ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique.

NB : Si la réfection du captage de Chauvets Aval devait induire la modification des systèmes captants ces travaux seraient soumis à la déclaration requise par l'article L.214-3 du code de l'environnement, au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature concernant, entre autres, la création d'un ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique.

- Enjeux environnementaux :

Le captage se trouve à l'intérieur de la ZNIEFF de type 2 « Causses de Marvejols et de Mende » identifiant national 910 007 420.

- Déclaration d'Utilité Publique (article L215-13 du code de l'environnement) :

Les travaux de dérivation des eaux et l'instauration de périmètres de protection sont soumis à Déclaration d'Utilité Publique.

Au titre du « code de la santé publique » :

- « Autorisation de distribuer au public» (articles R.1321-6 et 7) :

La distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine est soumise à autorisation préfectorale pour un **débit journalier de 10 m^3/jour pour le captage de CHAUVETS AVAL alimentant l'UDI de CHAUVETS.**

L'utilisation du captage de CHAUVETS AVAL est soumise à :

- ***Autorisation préfectorale de distribuer*** au public de l'eau destinée à la consommation humaine *(articles R.1321-6 et 7 du code de la santé publique).*

- ***Déclaration d'utilité publique*** concernant les travaux de dérivation des eaux et l'instauration de périmètres de protection *(article L215-13 du code de l'environnement).*

Capacité de la conduite d'adduction :

Conduite d'adduction :
entre le captage de CHAUVETS AVAL et le réservoir de CHAUVETS AVAL.

Conduite	Dénivelé	Longueur	J max	Q max
PVC 63 mm	0 m 70	7 m	0,1	4 l/s

I - 3 - 1 - 6 Inventaire des documents disponibles concernant le captage de CHAUVETS AVAL :

Rapport hydrogéologique :

- Avis de l'hydrogéologue Agréé en matière d'hygiène publique - M. PERRISSOL - 1er août 2018.

Documents environnementaux :

Cartographie de la ZNIEFF de type 2 « Causses de Marvejols et de Mende » identifiant national 910 007 420.